



Crédit immobilier et prison

Par Lib66

Bonjour,
Je me permets de vous contacter pour un renseignement.
Un peu honteux mais je suis inquiet pour ma soeur.
L'ex compagnon de ma soeur viens de se prendre 6 mois de détention, seulement bien qu'ils soient séparés, ils ont une maison en commun en vente, mais du coup chacun règle sa part de crédit, mais là qu'il est en prison comment ça va se passer pour ma soeur? Va-t-elle devoir régler le crédit seule ou non?
Merci d'avance pour vos lumières
Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,
Ils sont emprunteurs solidaires, ce qui signifie que la banque peut exiger la totalité du paiement de l'un ou de l'autre.
Donc oui, votre soeur risque bien de devoir tout payer si son ex en prison n'a plus (ou moins) de revenus et surtout prend ce prétexte pour ne plus payer sa part.
Comme la maison est en vente, il faut espérer que ce sera rapide, et ils feront "leurs comptes" lors du partage du prix de vente.
La part de l'ex sur ce prix sera réduite de la part de crédit qu'il n'aura pas assumée.

Par Lib66

Bonjour, merci pour votre réponse donc elle risque bien de payer les deux parts?
Merci

Par yapasdequoi

Elle risque de payer si lui ne paye pas !
C'est mieux qu'elle avance les sommes plutôt que de risquer l'impayé et la saisie de la maison par la banque, non ?
Ensuite lors du partage, elle devrait récupérer ces avances.

Par Rambotte

Elle risque, non pas de les "payer définitivement", mais d'avancer les sommes dues par son compagnon.
C'est dans les opérations de partage du futur prix de vente qu'il faudra tenir compte du fait qu'elle a avancé des sommes dues par lui.